

Avenant n°1

**CONVENTION TRIPARTITE RELATIVE A LA MISE A
DISPOSITION DE BUS DE CHAMBERY METROPOLE LORS DE
MISSIONS DE SECURITE CIVILE REALISEES PAR DES SAPEURS
POMPIERS DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE
SECOURS DE LA SAVOIE**

ENTRE :

Le délégataire, exploitant du **réseau Stac** dont le siège se situe 18 avenue des Chevaliers Tireurs à Chambéry représentée par son Directeur,

d'une part,

et

La Communauté d'Agglomération **Chambéry métropole Cœur des Bauges**, située 106 allée des Blachères à Chambéry, représentée par sa Vice-Présidente, Madame Josiane BEAUD, habilitée à la signature du présent avenant par décision n°.....

d'autre part,

et

Le **Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie** situé 226 Rue de la Perrodière à Saint-Alban-Laysse représenté par son directeur, le Colonel CLAVAUD Emmanuel, habilité à la signature du présent avenant,

Il est convenu ce qui suit

Article 1 – Objet de l'avenant

La convention établie en 2012, portant sur les conditions de mise à disposition des bus du réseau Stac, propriété de Chambéry métropole lors des missions de sécurité civile réalisées par les sapeurs-pompiers, arrivera à échéance le 31 décembre 2017. Il est donc proposé de la prolonger d'un an soit jusqu'au 31 décembre 2018 et ce dans les mêmes conditions contractuelles.

La mise en application du présent avenant n° 1 sera effective à partir du 1^{er} janvier 2018.

Les autres clauses de la convention initiale demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

Fait en quatre exemplaires,

A Chambéry, le.....

La vice-présidente de
Chambéry métropole-Cœur
des Bauges

Le Directeur
du Service Départemental,
d'Incendie et de Secours
de la Savoie,

Le directeur de la société
Transdev Chambéry

Josiane BEAUD

Emmanuel CLAVAUD